

QUESTIONS-RÉPONSES

EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE À SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Question 1

Q : Lorsque le gouvernement et le Centre de services scolaire demandent à la Ville de trouver un terrain, comment sont évaluées les options ?

R : L'administration de la Ville, plus particulièrement le service de l'aménagement du territoire, réalise un portrait des terrains disponibles qui répondent aux exigences du gouvernement du Québec et du Centre de services scolaire. Ce portrait est appelé un sommaire décisionnel et celui-ci permet aux élus de mieux comprendre les options afin de faire un choix éclairé.

Question 2

Q : Sur quels critères les élus se basent-ils pour prendre leur décision par la suite?

R : Les élus vont souvent évaluer les impacts sur la population en évaluant les pour et les contres de chacune des options, pour ensuite prendre la meilleure décision possible pour la majorité des citoyens.

Question 3

Q : Pourquoi c'est la Ville qui décide du terrain si c'est le gouvernement du Québec et le Centre de services scolaire qui construisent la nouvelle école ?

R : Dès que le gouvernement du Québec et le Centre de services scolaires confirment la construction d'une nouvelle école dans une ville, cette dernière a le devoir de fournir gratuitement un terrain au gouvernement du Québec et au Centre de services scolaire.

Question 4

Q : Pourquoi avoir choisi le site sur la rue des Champs ?

R : Le conseil municipal a pris le temps d'évaluer toutes les options disponibles. Nous avons regardé les conditions, les avantages et les inconvénients de chacun. Le terrain sur la rue des Champs était celui qui répondait à un maximum de critères du gouvernement du Québec et du Centre de services scolaire.

Question 5

Q : Quelles sont les conditions nécessaires pour la construction d'une nouvelle école ?

R : Plusieurs critères doivent être pris en compte lorsque vient le temps de trouver un terrain pour une nouvelle école. Évidemment, le premier critère est la superficie du terrain. Pour accueillir une école primaire à Sainte-Brigitte-de-Laval, le terrain doit être plat, et il doit être d'une superficie minimale de 16 000 m². Évidemment, il faut aussi évaluer si le terrain est enclavé ou isolé, sa localisation, sa topographie, s'il a accès aux services d'égouts sanitaires, s'il comporte des obstacles et bien sûr, s'il est sécuritaire. Il faut aussi prendre en compte les coûts du terrain et toute la question du transport et du réseau routier.

Soyez assurés que lors du choix de l'emplacement pour la nouvelle école, toutes les options ont été envisagées et que nous sommes allés de l'avant avec le terrain qui répondait à un maximum de critères du gouvernement du Québec et du Centre de services scolaires.

Question 6

Q : Pourquoi ne pas avoir priorisé le terrain situé à l'intersection de la rue Kildare et des Matricaires ou un autre terrain ?

R : Le terrain situé à l'intersection de la rue Kildare et des Matricaires est malheureusement trop petit ! Il aurait effectivement été une place de choix, mais le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries exige un terrain ayant une superficie constructible de 16 000 m². Ce terrain d'une superficie totale de 12 000 m² offre seulement 8000 m² de superficie constructible en raison des fortes pentes situées à l'arrière du terrain.

La Ville a pris le temps d'analyser d'autres terrains qui auraient pu répondre aux exigences du ministère. Toutefois, certains de ceux-ci comportent des milieux humides en quantité et superficie qui rendaient leur utilisation complexe en matière d'environnement.

Question 7

Q : Pourquoi ne pas avoir tenu de consultation publique concernant ce projet ?

R : Les consultations publiques ont plusieurs avantages, mais peut amener beaucoup de subjectivité de la part des citoyens. Chaque personne ira avec ce qu'il croit le mieux pour lui et sa famille. Malgré tous les avantages qu'une nouvelle école peut amener dans une communauté, l'implantation d'une école peut aussi amener son lot de désagréments : augmentation de la circulation,

diminution du couvert forestier, plus de bruit, etc. Pour certains, avoir une école à proximité de chez soi est très bénéfique, mais pour d'autres, soit ceux directement en périphérie y voit plusieurs inconvénients. Les gens voudront assurément une école dans leur secteur, mais pas en arrière de chez eux. Le choix du terrain pour une nouvelle école doit se faire de façon très objective et doit être fait en considérant plusieurs éléments, tels que la capacité de payer de la Ville, la sécurité routière et le respect des exigences du gouvernement et du centre de services des Premières-Seigneuries. Le conseil municipal est la voix de la population. Ils ont été élus pour prendre les décisions au nom des citoyens. Ceux-ci prennent toujours leurs décisions en s'assurant que ces dernières répondent aux besoins de la majorité de la population.

Question 8

Q : Est-ce que l'expropriation est un processus légal ?

R : Oui, l'expropriation est un processus légal. Cependant, ce n'est pas de gaité de cœur que nous le faisons.

Dans un processus d'expropriation, la Ville n'a pas l'obligation de rencontrer les propriétaires afin de leur expliquer la démarche. Tout est bien décrit dans l'avis de réserve transmis par huissier aux propriétaires. Toutefois, dans la situation actuelle, nous avons pris le temps de rencontrer les propriétaires des terrains pour lesquels nous avons donné un avis de réserve afin de leur expliquer en détail la démarche et le processus.

Question 9

Q : Quelles sont les prochaines étapes en vue de la construction de la nouvelle école primaire ?

R : La prochaine étape est la démarche d'acquisition des terrains. Nous souhaitons évidemment que le règlement se fasse de gré à gré avec les propriétaires actuels.

Question 10

Q : Pourquoi le projet d'agrandissement de l'École du Trivent a tombé à l'eau ?

R : Depuis quelques années, la Ville connaît une importante croissance démographique. Nous avons besoin d'une toute nouvelle école pour répondre à la demande. L'arrivée des maternelles 4 ans a également été déterminante, car elle augmente de façon significative le nombre de classes nécessaire.

Question 11

Q : Que comptez-vous faire pour régler la problématique de trafic dans le secteur des écoles lors des périodes de pointe ?

R : La sécurité ainsi que la fluidité du transport, autant actif (à pied et vélo), est au centre de nos préoccupations et plus particulièrement à la suite de la planification conceptuelle de notre noyau villageois. Plusieurs situations et endroits avaient été identifiés afin d'améliorer cet aspect. L'avènement d'une troisième école permet d'une certaine façon de créer de multiples interventions, tels que des traverses de piétons, des trottoirs et un corridor de marche sécuritaire en plus de boucler divers tronçons de rue visant à améliorer la sécurité et la fluidité des usagers. Un plan conceptuel de l'ensemble de ces interventions sera dévoilé sous peu par la Ville.

En ce qui concerne les heures de pointe, des discussions avec le centre de services scolaire des Premières Seigneuries et sa division transport sont à venir afin d'étendre dans le temps les heures de début et de fin des cours de façon à répartir dans le temps la circulation.